

La France et la biodiversité

- la France (métropole et outre-mer) se situe au 8^e rang² des pays abritant le plus grand nombre d'espèces mondialement menacées (par exemple, le dugong, la tortue luth, l'albatros hurleur...), du fait de la richesse de ses territoires d'outre-mer (en premier lieu, la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française) ;
- dans le contexte européen, la métropole est le 4^e pays² abritant le plus grand nombre d'espèces mondialement menacées (par exemple le scarabée pique-prune, le vison d'Europe...) après l'Espagne, le Portugal et l'Italie.

Novembre 2009

La nécessité d'un engagement fort de l'État et des citoyens

Cette situation confère à la France une responsabilité particulière en matière de biodiversité. C'est la raison pour laquelle elle a ratifié la convention pour la diversité biologique, en 2002 au Sommet de la terre à Johannesburg, et qu'elle s'est dotée, en 2004, de sa stratégie nationale pour la biodiversité qui fait l'objet d'un bilan annuel.

Le Grenelle Environnement est venu compléter les actions entreprises par de nombreux engagements en faveur de la biodiversité tels que la **Trame verte et bleue**, une stratégie de lutte contre les espèces envahissantes, de nouveaux plans pour les espèces en danger d'extinction...

Pour en savoir plus

- Site de l'année internationale de la biodiversité : www.biodiversite2010.fr
- Sur le site du ministère : www.developpement-durable.gouv.fr

² source : comité français de l'UICN, <http://uicn.fr/> (2008 et 2009)

« La biodiversité représente pour moi un réseau complexe d'espèces et d'habitats en interdépendance. Elle est le moteur du vivant, la source et le gage de la pérennité des autres ressources ».

Jean-Jacques Brun, chercheur au CEMAGREF, membre de la commission scientifique de l'ex Institut français de la biodiversité

La **biodiversité**, contraction de **biologique** et **diversité** serait donc la **diversité biologique**. Mais encore ? Elle est bien plus que la liste et la description des espèces vivantes qui peuplent notre planète. Étudier la biodiversité, c'est chercher à mieux comprendre les liens et les interactions existant entre les espèces et avec leurs milieux de vie. Essayons de préciser ce qui se cache derrière ce mot...

Vous avez dit biodiversité ?

Le Sommet de la terre à Rio de Janeiro, en 1992, retient une première définition du terme **diversité biologique** dans la convention sur la diversité biologique (CDB), première convention internationale, ratifiée par 190 pays à ce jour.

Un concept complexe mais indispensable

L'usage du mot **biodiversité** est donc récent mais la biodiversité est, elle, très ancienne puisqu'elle est le résultat de la longue histoire de la terre et de l'évolution du monde vivant qui s'étale sur plusieurs milliards d'années.

La biodiversité, tissu vivant de notre planète, recouvre l'ensemble des milieux naturels et des formes de vie (plantes, animaux, champignons, bactéries, virus...) ainsi que toutes les relations et interactions qui existent, d'une part, entre les organismes vivants eux-mêmes, d'autre part, entre ces organismes et leurs milieux de vie.



Imprimé sur du papier certifié ecolabel européen



Nous autres humains appartenons à une espèce - *Homo sapiens* - qui constitue l'un des fils de ce tissu. Ainsi, la notion même de biodiversité est complexe puisqu'elle intègre à la fois :

- la diversité des milieux de vie à toutes les échelles : des océans, prairies, forêts... au contenu des cellules (pensons aux parasites qui peuvent y vivre) en passant par la mare au fond de son jardin ou encore les espaces végétalisés en ville... ;
- la diversité des espèces (dont l'espèce humaine !) qui vivent dans ces milieux, qui interagissent entre elles (prédation, coopération, symbiose...) et qui interagissent avec leur milieu de vie ;
- la diversité des individus au sein de chaque espèce (autrement dit, nous sommes tous différents !).

Un état des lieux inquiétant

Plus de 1,8 million d'espèces animales et végétales différentes ont été décrites à la surface de notre planète et ce long travail de recensement de l'existant est loin d'être fini. Mais aurons-nous le temps de tout découvrir ?

La communauté scientifique estime en effet que la moitié des espèces vivantes que nous connaissons pourrait disparaître d'ici un siècle, compte-tenu du rythme actuel de leur disparition : 100 à 1000 fois supérieur au taux naturel d'extinction ! Un consensus de plus en plus large se fait parmi les experts pour parler d'un processus en cours vers une sixième extinction de masse des espèces, la dernière en date étant celle des dinosaures, il y a 65 millions d'années.

Cela dit, la crise actuelle est beaucoup plus rapide et n'est pas naturelle car quasi exclusivement liée aux activités humaines. Cinq causes majeures d'atteinte à la biodiversité sont aujourd'hui identifiées :

- la fragmentation et la destruction des milieux naturels, liées, en particulier, à l'urbanisation croissante et à l'expansion des terres agricoles ;
- la surexploitation d'espèces sauvages (surpêche, déforestation, braconnage...);
- l'introduction d'espèces exotiques envahissantes (coccinelle asiatique, frelon asiatique...);
- les pollutions (d'origine industrielle, agricole...);
- le changement climatique (qui a un effet direct ou indirect sur la biodiversité).

Une dimension socio-économique importante

L'érosion de la biodiversité a des conséquences économiques. Listons ! Outre la fourniture de biens irremplaçables et indispensables à notre survie (nourriture, oxygène, matières premières...), des espèces (insectes, chauves-souris, oiseaux...) assurent la pollinisation des végétaux (sans pollinisation, nos fruits et légumes disparaîtront des étalages) et les milieux naturels contribuent à une épuration naturelle de l'eau, à la prévention des inondations, à la structuration des paysages et à l'amélioration de notre cadre de vie...

La biodiversité en France

Un patrimoine naturel français d'une grande richesse

La France possède un patrimoine naturel exceptionnel ; le pays, avec la métropole et ses territoires d'outre-mer, est présent sur deux continents et dans trois océans (c'est le 2^e domaine maritime du monde avec 11 millions de km²).

Aussi bien en métropole...

Les experts ont défini en Europe huit zones principales de répartition des êtres vivants. La France métropolitaine rassemble, à elle seule, quatre de ces zones : zones atlantique, continentale, méditerranéenne et alpine. L'hexagone occupe aussi la première place en Europe pour la diversité des amphibiens (38 espèces), des oiseaux (357 espèces) et des mammifères (120 espèces).

... qu'en outre-mer

En outre-mer, la majorité des territoires français (Nouvelle-Calédonie, La Réunion, Mayotte, Guadeloupe, Martinique, Polynésie et Wallis-et-Futuna) sont situés dans quatre points chauds¹ de la biodiversité sur les 34 qui ont été recensés sur la planète. Quant à la Guyane, elle est située dans l'un des derniers grands massifs forestiers de la planète, l'Amazonie. Soulignons également que 10 % des récifs coralliens et des lagons de la planète sont situés dans les eaux placées sous juridiction française.

Mais un patrimoine menacé

L'engagement de la France pour la protection de la biodiversité est d'autant plus important que :

- chaque année, plus de 60 000 ha de terrains agricoles et de milieux naturels sont transformés en routes, habitations, zones d'activités : c'est l'équivalent d'un département comme les Deux-Sèvres tous les 10 ans !

¹ points chauds : régions très riches en espèces mais également très menacées, car ayant perdu au moins 70 % de leurs milieux naturels d'origine.